

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix La Trinité-Porhoët

1802-1963

Répertoire méthodique

4 U 18

Marie Géraud

2020
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U18

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de La Trinité-Porhoët

Dates extrêmes :

1802 - 1963

Niveau de description :

fonds

Nombre d'articles :

113

Métrage conservé (ml) :

5,80

CONTEXTE

Nom du producteur :

Justice de paix de La Trinité-Porhoët

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice/justice civile/justice pénale

Géographique :

La Trinité-Porhoët (Morbihan, France), Morbihan (Bretagne, France ; département)

Organismes :

Justice de paix (La Trinité-Porhoët, Morbihan, France)

SOMMAIRE

U 9028-9032, 9058, 2 U 624-626, 628, 1055-1067

Registres 1802-1963

U 9028, 9058, 2 U 628, 1067

Répertoires 1802-1963

U 9029, 2 U 624-626, 1055-1066

Plumitifs d'audience 1808-1963

U 9030-9032

Autres registres 1898-1963

U 9033-9052, 9054-9057, 9059, 2 U 627, 629-661, 1054, 1068-1092, 1634-1636

Minutes 1802-1963

2 U 629-661, 1068-1092, 1634-1636, U 9033-9050, 9059

Jugements civils et de police 1802-1959

U 9051-9052, 9054-9057, 2 U 627, 1054

Minutes civiles diverses 1807-1963

U 9056, 2 U 627, 1054

Conciliations 1807-1963

U 9051-9052

Warrants agricoles 1933-1961

Registres

Répertoires

2 U 628 An XI-1836 An XI-1836

2 U 1067 1837-1937 1837-1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9028 Répertoire des actes. 1937-1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9058 Répertoire des jugements de simple police. 1947-1963

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Plumitifs d'audience

2 U 624 1808-1816 1808-1816

2 U 625 1817-1823 1817-1823

2 U 626 1824-1833 1824-1833

2 U 1055 1834-1840 1834-1840

2 U 1056 1841-1848 1841-1848

2 U 1057 1863-1871 1863-1871

2 U 1058 1872-1878 1872-1878

2 U 1059 1879-1884 1879-1884

2 U 1060	1885-1890	1885-1890
2 U 1061	1891-1898	1891-1898
2 U 1062	1898-1902	1898-1902
2 U 1063	1902-1908	1902-1908
2 U 1064	1908-1912	1908-1912
2 U 1065	1912-1918	1912-1918
2 U 1066	1918-1925	1918-1925

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9029	1953-1963	1953-1963
--------	-----------	-----------

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Autres registres

U 9030	Registre d'inscription des saisies-arrêts.	1898-1957
--------	--	-----------

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9031	Registre de contrôle des opérations des greffiers.	1937-1957
--------	--	-----------

Délai de communicabilité : 50 ans (protection de la vie privée).

U 9032	Registres des frais et émoluments du greffe.	1937-1963
--------	--	-----------

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).

Minutes

Jugements civils et de police

2 U 629	An XI		An XI
2 U 630-631	An XII		An XII
	2 U 630	Vendémiaire - Ventôse.	An XII
	2 U 631	Germinal - Fructidor.	An XII
2 U 632	An XIII		An XIII
2 U 633	An XIV		An XIV
2 U 634	1806		1806
2 U 635	1807		1807
2 U 636	1808		1808
2 U 637	1809		1809
2 U 638	1810		1810
2 U 639	1811		1811
2 U 640	1812		1812
2 U 641	1813		1813
2 U 642	1814		1814
2 U 643	1815		1815
2 U 644	1816		1816

2 U 645	1817	1817
2 U 646	1818	1818
2 U 647	1819	1819
2 U 648	1820	1820
2 U 649	1821	1821
2 U 650	1822	1822
2 U 651	1823	1823
2 U 652	1824	1824
2 U 653	1825	1825
2 U 654	1826	1826
2 U 655	1827	1827
2 U 656	1828	1828
2 U 657	1829	1829
2 U 658	1830	1830
2 U 659	1831	1831
2 U 660	1832	1832
2 U 661	1833	1833
2 U 1068	1834-1839	1834-1839

2 U 1069	1840-1847	1840-1847
2 U 1070	1848-1851	1848-1851
2 U 1071	1852-1854	1852-1854
2 U 1072	1855-1857	1855-1857
2 U 1073	1858-1860	1858-1860
2 U 1074	1861-1863	1861-1863
2 U 1075	1864-1869	1864-1869
2 U 1076	1870-1874	1870-1874
2 U 1077	1875-1878	1875-1878
2 U 1078	1879-1884	1879-1884
2 U 1079	1885-1889	1885-1889
2 U 1080	1890-1894	1890-1894
2 U 1081	1895-1897	1895-1897
2 U 1082	1898-1900	1898-1900
2 U 1083	1901-1903	1901-1903
2 U 1084	1904-1906	1904-1906
2 U 1085	1907-1909	1907-1909
2 U 1086	1910-1912	1910-1912

2 U 1087	1913-1915	1913-1915
2 U 1088	1916-1918	1916-1918
2 U 1089	1919-1921	1919-1921
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1090	1922-1924	1922-1924
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1091	1925-1927	1925-1927
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1092	1928-1929	1928-1929
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1634	1935-1936	1935-1936
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1635	1937-1938	1937-1938
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1636	1939-1940	1939-1940
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 9033	1941	1941
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 9034	1942	1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9035 1943 1943

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9036 1944 1944

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9037 1945 1945

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9038 1946 1946

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9039 1947 1947

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9040 1948 1948

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9041 1949 1949

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9042 1950 1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9043 1951 1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9044 1952 1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9045 1953 1953

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9046 1954 1954

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9047 1955 1955

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9048 1956 1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9050 1957 1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9049 1958 1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9059 Jugements de simple police. 1958-1959

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Minutes civiles diverses

U 9054 Relevé des audiences du tribunal paritaire des baux ruraux.

1957-1962

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9055 Registre d'inscription des accidents de travail. 1937-1963

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9057 Registre des certificats de nationalité. 1952-1958

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Conciliations

2 U 627 1807-1833 1807-1833

2 U 1054 1835-1914 1835-1914

Lacunes : 1849 à 1861

U 9056 1948-1963 1948-1963

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Warrants agricoles

U 9051 1933-1955 1933-1955

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9052 1955-1961 1955-1961

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 623 Nomination d'un greffier. 1823

